



**Ordre du jour de la séance de
L'Assemblée générale de
L'Association des étudiants en droit de l'UQAM du
21 janvier 2010 au local A-2860 à 12h45**

Membres de l'exécutif présents :

Gabrielle Audet (Représentante 1^{er} année)
Jade B. Lemaire (Vice-présidente)
Stéphanie Castagnier (Secrétaire)
Katherine Comtois (Coordonnatrice aux affaires sociales)
François Corriveau
Philippe Farley (Trésorier)
Mathieu Huchette (Coordonnateur aux affaires externes)
Christine Normandin (Présidente)
Julien Turcot (Représentant 2^e année)
Éric Taillefer (Coordonnateur aux affaires académiques)

Membres de l'exécutif absents :

Audrey-Maude Parisien (Représentante 3^e année)

1. Ouverture
2. Officiers d'Assemblée
3. Ordre du jour
4. Procès-verbaux
5. Charte de l'AÉDUQÀM et règlements généraux de l'AÉDUQÀM
6. Varia
7. Fermeture

1. Ouverture

L'ouverture est déclarée par Pascal Marchi à 13h07

2. Officiers d'Assemblée

Il est proposé par Christine Normandin et appuyé par Virginie Damien de nommer Pascal Marchi et Stéphanie Castagnier, respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée pour la séance spéciale de l'Assemblée générale du 21 janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

Il est proposé par Alexandre Tremblay Michaud et appuyé par Christine normandin d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale de l'Assemblée générale du 21 janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

4. Procès-verbaux

Il est proposé par Julien Turcot et appuyé par Virginie Damien d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 novembre 2009.

Le vote est demandé par Alexis Milette

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à l'unanimité.

5. Charte de l'AÉDUQÀM et Règlement général de l'AÉDUQÀM

Il est proposé par Christine Normandin et appuyé par Jade B. Lemaire qu'il soit résolu :

D'une part, de greffer à la consultation référendaire pour l'accréditation de l'Association en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-3.01) une consultation référendaire sur le Règlement général de l'Association des étudiants en droit de l'UQAM; les *Règles référendaires particulières* s'appliqueront sous réserves des dispositions suivantes :

- L'article 3 devra se lire ainsi : « La question référendaire est la suivante : « Acceptez-vous que soit adopté le *Règlement général de l'Association des étudiants en droit de l'UQAM* tel que prévu au *Projet de Règlement général de l'AÉDUQÀM?* », et elle est accompagnée de deux sous-questions soient : « Advenant l'acceptation de la précédente question, acceptez-vous que le *Règlement général de l'Association des étudiants en droit de l'UQAM* soit modifié pour inclure un conseil d'administration selon les modalités prévues au *Projet de Règlement général de l'AÉDUQÀM?* » et « Advenant l'acceptation des deux précédentes questions, acceptez-vous que le *Règlement général de l'Association des étudiants en droit de l'UQAM* soit modifié afin de transférer certains pouvoirs de l'assemblée générale au conseil d'administration selon les modalités prévues au *Projet de Règlement général de l'AÉDUQÀM?* »
- Le premier alinéa de l'article 4 devra se lire ainsi : « Sont éligibles à voter les membres de l'Association. »

- L'article 35 devra se lire ainsi : « La question et les sous questions référendaires sont tranchée à la majorité simple à la condition que le taux de participation de 50 personnes soit atteint. »

D'autre part, le comité référendaire est mandaté d'établir le *Projet de Règlement général de l'ÂÉDUQÂM* en tenant compte du texte du *Règlement général de l'Association des étudiants en droit de l'UQAM* amendé lors de la séance de l'assemblée générale du 24 septembre 2009, de la question et des sous questions référendaires préalablement établies et en tenant des consultations publiques avant la période de campagne référendaire.

Période de discussion et de questions sur la proposition.

Demande d'amendement pour que se soit à majorité des 2/3 des membres proposé par Alexis Milette et appuyé par Robin p. Lamonde.

Christine Normandin invite à battre la proposition.

Mathieu Huchette invite à battre la proposition.

La question préalable est demandée par Jade B. Lemaire et appuyé par Julien Turcot.

Adopté à majorité.

Vote sur l'amendement.

Rejeté à majorité.

Alexis Milette invite à battre la proposition.

Christine Normandin invite les gens à venir aux consultations publiques et battre le projet en référendum si le projet ne fait pas l'affaire et même de faire un comité du non, si cela est le choix de la personne.

Le vote est demandé sur la question principale.

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 2

6. Varia

Ceux qui sont intéressés à faire partie du comité référendaire, donner leur nom à Christine Normandin.

Les comités pour le oui et pour le non auront des budgets alloués.

Il reste des places de disponibles pour l'activité simulation d'entrevue du centre de placement le 1^{er} février.

7. Fermeture

La fermeture est déclarée à 13h40.